



*Mairie de Fontenay le Vicomte*

**DÉCISION DU MAIRE**

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE « LES VIGNES » À L'ASSOCIATION ENERGI'GYM**

N° 2023/11

**Le Maire de Fontenay le Vicomte,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, portant délégations de pouvoirs au Maire et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses n'excédant pas 12 ans ;

VU la convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente « LES VIGNES » au profit de l'association ENERGI'GYM, en date du 16 septembre 2022, pour l'année scolaire 2022-2023 ;

**CONSIDÉRANT** la demande de renouvellement de la convention susvisée formulée par l'association ENERGI'GYM en date du 4 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement doit faire l'objet d'un avenant conformément à l'article 7 de la convention susvisée ;

**DÉCIDE**

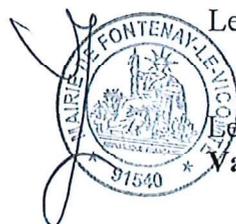
**Article 1 :** De signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente « LES VIGNES », au profit de l'association ENERGI'GYM, représentée par son Président Monsieur Jean-Marie LOPEZ, dont le siège social est situé 9 Square Jean Allemane à Evry (91000), afin que cette association y enseigne ses activités notamment le Pilates, la Zumba Fitness, le Renforcement Musculaire et le Stretching, à compter du 4 septembre 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**Article 2 :** De signer un Contrat d'Engagement Républicain des associations bénéficiant de subventions publiques conformément au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

**Article 3 :** L'association ENERGI'GYM utilisera la salle polyvalente « LES VIGNES » tous les lundis de 18h00 à 22h00.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,

Le 15 septembre 2023



Le Maire

**Valérie MICK RIVES**